



#### Politique documentaire académique 2015-2016

#### Académie de Toulouse

La politique documentaire académique 2015-2016, mise en place sous l'autorité de Madame la Rectrice par l'inspection Etablissements et Vie Scolaire, s'inscrit dans la continuité des précédentes et tout particulièrement de la politique engagée en 2014-2015. Celle-ci était centrée sur les premières approches et mises en pratique de l'éducation aux médias et à l'information, corrélées à des stratégies de formation et de communication visant à maintenir pour chaque professeur documentaliste un niveau toujours actualisé de culture professionnelle, à l'heure où le numérique occupe une place majeure dans les évolutions du système éducatif. La politique 2015-2016, étroitement ancrée sur les orientations du projet académique -les professeurs documentalistes sont partie prenante dans la réalisation de chacun des quatre axes- et en cohérence avec la loi de refondation de l'école, les projets de nouveaux programmes et la réforme du collège à la rentrée prochaine, s'ordonne autour des points suivants :

- l'éducation aux médias et à l'information, champ d'expertise des professeurs documentalistes
- création d'un outil académique pour la mise en œuvre de parcours interdisciplinaires autour de l'éducation aux médias et à l'information
- la formation professionnelle, des modalités nouvelles à l'heure de l'éducation au numérique et par le numérique.

## 1 - L'Education aux Médias et à l'Information, champ d'expertise des professeurs documentalistes

#### 1-1 L'EMI, un enjeu réaffirmé :

L'EMI est au centre des préoccupations nationales depuis la Loi sur la Refondation de l'école de juillet 2013, mais également dans les projets de programme pour l'école élémentaire et le collège (avril 2015 et mis à jour en juin 2015) ainsi que les dispositifs et nouvelles options au lycée (Parcours citoyen, PEAC et EMC, ISN...).

Le préambule du projet de programme d'EMI pour le cycle 4 mentionne que « ce document s'adresse aux enseignants chargés de cette formation, en particulier les professeurs-documentalistes, « enseignants et maîtres d'œuvre » du domaine dans l'établissement ».

Au lycée, la publication des programmes d'Education Morale et Civique dans le <u>Bulletin officiel</u> spécial n°6 du 25 juin 2015 donne des repères pour les contenus de cet enseignement ; les élèves de première devront en particulier travailler sur les enjeux moraux et civiques de la société de l'information.

La circulaire de rentrée 2015 (BO n°23 du 24 juin 2015) inscrit clairement l'EMI dans la perspective de formation citoyenne des élèves: « Le développement d'une véritable culture numérique doit devenir un objectif de formation, afin de forger l'esprit critique des élèves.

L'éducation aux médias et à l'information, qui contribue au parcours citoyen, doit en particulier être renforcée à l'heure du numérique et des réseaux sociaux. ». Cette éducation s'appuie sur l'acquisition des compétences liées au numérique et vise précisément la transmission des valeurs de la République et la culture de l'engagement.

## 1-2 La démarche d'appropriation de l'EMI par les professeurs documentalistes déjà engagée en 2014-2015 dans le cadre de la politique documentaire académique :

En 2014-2015 la politique documentaire a permis de clarifier et d'appréhender l'incidence du concept d'éducation aux médias et à l'information sur les pratiques des professeurs documentalistes en matière de formation des élèves et de renouvellement de la posture professionnelle. C'est autour des trois volets suivants que s'ordonnent les compétences à faire acquérir aux élèves :

- la connaissance critique de l'environnement informationnel et documentaire du 21<sup>ème</sup> siècle
- la maîtrise progressive de leur démarche d'information et de documentation
- un accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion.

L'accent a été mis en particulier sur l'acte de création par les élèves de documents médiatiques et leur publication. L'élève producteur de ressources et d'information, responsable de leur diffusion, constitue un des enjeux majeurs de l'EMI.

### 1-3 L'approfondissement de cette démarche en 2015-2016, vers la mise en place de parcours de formation à l'EMI en lien avec les disciplines :

L'élève doit acquérir progressivement et en fonction des attendus pour chaque cycle une distance critique par rapport aux médias, qui mobilise ses capacités d'analyse, de choix, d'évaluation de l'univers informationnel auquel il est confronté. Il lui faut aussi apprendre à organiser ses informations et à les diffuser en faisant preuve de sens éthique et d'esprit de responsabilité. Spécialiste du domaine informationnel et médiatique, le professeur documentaliste, en lien avec l'équipe éducative, est le maître d'œuvre essentiel de cette éducation. Il sera le point d'appui pour la conception et la réalisation dans chaque établissement de parcours de formation à l'EMI construits et cohérents dans le cadre de projets pluridisciplinaires. Apprendre à produire, à communiquer, à diffuser, à être un citoyen « numérique » nécessite de mettre en place un parcours de formation qui ne se limite pas à des moments ponctuels dans l'année scolaire.

# 2 - Un éclairage académique pour la mise en œuvre de l'EMI : la création d'un outil d'aide à la construction de séquences pédagogiques pour les professeurs documentalistes et les enseignants de discipline

#### 2-1 Une logique de parcours de formation :

Afin d'ancrer les apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information dans la formation des élèves, il est nécessaire de les penser en terme de parcours de formation et de varier les situations pédagogiques. L'identification des connaissances et des compétences fondamentales permet de donner homogénéité et cohérence à cet enseignement. Un document d'aide a été publié à cette fin en mai 2015 par des professeurs documentalistes de l'académie : la "matrice pour l'identification d'objectifs et de compétences à mettre en oeuvre dans une Education aux Médias et à l'Information (EMI)". Ce document est le fruit du travail de l'équipe TRAAM documentation de l'académie de Toulouse dont l'objectif était l'actualisation du portfolio de compétences documentaires réalisé par l'académie en 2010.

Cet outil a pour vocation d'être un support facilitateur et une base de travail au sein du conseil pédagogique de chaque établissement pour la mise en place de l'EMI en lien étroit avec les réformes du collège et des lycées généraux, technologiques et professionnels.

#### 2-2 Les caractéristiques de cet outil :

Il est appelé matrice (et non pas portefeuille ou portfolio) car il est d'abord et avant tout un support pour que chacun puisse construire son propre outil en fonction de ses besoins. Sa spécificité est d'offrir à chaque professeur un cadre modulable à quatre entrées : objectif, notion, niveau ou domaine pour tous les échelons de la scolarité des élèves et de manière à permettre la mise en place de progressions pédagogiques adaptées à chaque contexte et en fonction des projets. Son format ouvert (open office) en fait aussi un outil de partage et d'enrichissement collectif dans une optique de co-écriture largement souhaitée par ses concepteurs.

#### 2-3 Des objectifs clairement identifiés pour un parcours de formation à l'EMI :

Les 6 objectifs de la matrice concourent à développer l'ensemble des compétences infodocumentaires, transmédiatiques, sociales, comportementales et éthiques ainsi que techniques, nécessaires au parcours de l'élève durant sa scolarité : comprendre et se situer dans le monde médiatique actuel profondément métamorphosé par le web et les réseaux sociaux, afin d'y participer de manière active et responsable en est l'enjeu principal.

L'élève sera amené progressivement à comprendre la structuration du web (objectif 4) afin de décoder l'écosystème informationnel auquel il est confronté pour se construire son propre environnement informationnel (objectif 2). La compréhension des règles de publication et la notion d'autorité (objectif 1) seront travaillées pour le conduire à une participation active et responsable au circuit de l'information (objectif 5) dans lequel les notions de source et de discours éclaireront les questions inhérentes à toute publication. Construite ainsi autour d'activités de production et de publication, l'éducation aux médias et à l'information devra in fine mettre l'élève en situation d'assumer une présence numérique consciente et maîtrisée (objectif 6).

# 3 - La formation professionnelle, des modalités nouvelles à l'heure de l'éducation au numérique et par le numérique

#### 3-1 Une offre de formation continue renforcée et diversifiée :

En 2015-2016, l'Académie de Toulouse renforcera son offre de formation à destination des enseignants. Cette offre permet de fonder le socle de <u>l'espace personnel d'apprentissage</u> des professeurs documentalistes. Un nombre croissant de formations sera proposé au PAF, complété par des journées de regroupements de documentalistes par bassins ou départements (journées départementales des documentalistes). Ces formations en présentiel sont plébisicitées par les personnels comme autant de moments d'échanges sur le métier, de construction de savoirs partagés et d'élaboration de scénarios pédagogiques. A ces modalités dites "classiques", s'ajouteront la création au cours de l'année de parcours hybrides M@gistère, s'articulant notamment avec les contenus travaillés lors des JDD. Ces différents parcours offriront une réelle valeur ajoutée à la formation continue traditionnelle, plus souples et adaptés au rythme de chacun.

#### 3-2 Des réseaux d'échanges et de mutualisation :

En complément de ces dispositifs, les professeurs documentalistes pourront comme antérieurement s'approprier et se nourrir des retours d'expériences publiés sur différents espaces, site académique,

la lettre d'information académique initiée en 2014-2015, bénéficier du partage de signets collaboratifs alimenté par le groupe académique des professeurs documentalistes (GAPD), s'appuyer sur l'offre et la collaboration avec le réseau Canopé. La mise en place progressive des "pédagolab", initiative issue des <u>TraAM Documentation</u>, participe également de cette volonté de développer la formation entre pairs sur la base de l'observation de pratiques professionnelles. Mis en confiance par cette observation, le professeur documentaliste pourra de manière plus confiante s'engager dans le renouvellement de ses pratiques pédagogiques.

Enfin, pour répondre à des questions plus ponctuelles portant par exemple sur les logiciels documentaires ou l'ENT, les professeurs-documentalistes disposeront toujours des <u>listes de discussion</u> départementales ou académiques (ENT-CDI, PMB, liseuses, départementales).

#### 3-3 La veille personnelle et professionnelle :

L'activité de veille du professeur documentaliste est garante de son expertise informationnelle. Il s'agit avant toute chose de se nourrir de pratiques de pairs dans et hors académie, de ressources institutionnelles, et également de s'ouvrir vers d'autres champs de recherche et d'autres compétences. La veille participe de la formation continue des enseignants au titre du développement d'une réelle culture professionnelle en prise sur les évolutions du métier. Elle s'intègre totalement dans l'espace personnel d'apprentissage (EPA) d'un enseignant documentaliste. Chaque professeur documentaliste est invité à construire son propre EPA, qui lui permettra d'élaborer son parcours de formation en fonction de ses besoins, de ses centres d'intérêt, de ses contraintes et de son environnement professionnel. La mise en œuvre de chaque EPA s'inscrit dans le processus continu et coopératif de formation entre pairs.

La Rectrice de l'académie de Toulouse,

Chancelière des universités

Hélène Bernard